

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 SEPTEMBRE 2018

Au cours de sa séance du 06 septembre 2018 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **autorisé la cession à la SCCV TERRE et AMENAGEMENT de trois petites emprises rue de la Gentière, incorporées dans le périmètre du lotissement « Les Côteaux de la Gentière ».**

Ces emprises présentent les surfaces suivantes : 1a15, 1a55 et 2a36. Leur cession nécessaire à l'aménagement du lotissement ne gêne en rien la circulation des usagers sur cette voie, bien au contraire puisque cette partie de la voie est actuellement non aménagée, alors qu'elle le sera sur une certaine longueur en voie secondaire et sur le reste en voie tertiaire avec une bande de roulement de 5m de large. Le prix de vente est de 50 €/m², soit une recette totale de 25300 €.

➤ **émis un avis favorable à la répartition dérogatoire pour 2018 du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales**

Ce fonds consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour le reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Le montant de ce fonds 2018 prélevé sur Metz Métropole est de 1.808.017 €. La répartition dérogatoire proposée par Metz Métropole laisse à sa charge la somme de 957.130 € et pour les communes la somme de 850.887 €, la part payée par la commune étant de 5.076 €. Sans dérogation, la Métropole aurait versé 577.568 € et les communes 1.230.449 €, soit pour Saulny 7.340 €.

➤ **adopté la décision budgétaire modificative n° 2/2018.**

Elle porte essentiellement sur l'achat de mobilier urbain et sur les travaux de rénovation réalisés dans un appartement du 35 rue de Metz.

➤ **fixé les crédits scolaires pour l'année 2019.**

Le montant par élève est maintenu pour les deux écoles, soit 84 € par élève pour la maternelle, soit pour 42 élèves un total de 3.528 € et 79,50 € par élève en élémentaire, soit pour 73 élèves un total de 5.803,50 €

➤ **adhéré au service mission intérim et territoires mis en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle**

Lorsque la commune aura un besoin temporaire de personnel, soit pour un remplacement, soit pour un accroissement d'activité ou autre, le centre de gestion pourra mettre à sa disposition un ou plusieurs agents de son service de missions temporaires. En plus du traitement brut et des charges patronales, la commune devra verser une participation mensuelle aux frais de gestion allant de 55 € pour un agent de catégorie C jusqu'à 165 € pour un agent de catégorie A.

➤ **renouvelé le contrat d'entretien de l'éclairage public.**

Le contrat actuel conclu avec l'UEM date du 23 juillet 1990. Le coût de cette maintenance en 2017 était de 11.383 € pour 333 sources lumineuses. Le nouveau contrat présente un coût de 8.649 €, soit une économie de 2.730 € qui s'explique par une prise en charge au titre du contrat de pièces de rechange alors qu'elles étaient facturées auparavant et le remplacement systématique des lampes tous les quatre ans au lieu de deux ans actuellement.

➤ **pris acte du bilan de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés – année 2017.**

➤ **pris acte des rapports d'activités des services publics de l'assainissement et de traitement des déchets en 2017.**

➤ **désigné Mme Frédérique TANCHOT pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales.**

Avant de lever la séance, Mme le Maire fait le point sur divers dossiers en cours et annonce ou rappelle l'agenda des prochaines semaines à venir.

Le Maire,

Arlette MATHIAS.